

ATTESTATION DE VERIFICATION D'UN SYSTEME DE LIMITATION DE VITESSE



Suivant l'annexe 8 de l'arrêté du 23 décembre 2002 modifiant l'arrêté du 2 juillet 1982.

N° 14573

Echéance de validité de l'attestation (1): **03/04/2026**

Je soussigné,

Station agréée n° d'agrément: 05.22.271.013.1 du 30/04/2019

Vérificateur:

[Signature]

atteste que le système de limitation de vitesse ou le limiteur du véhicule ci-dessous a fait l'objet d'une vérification, et que son fonctionnement est conforme aux exigences réglementaires en vigueur.

Vitesse de réglage du système de limitation de vitesse ou du limiteur: **90 km/h**

Catégorie véhicule: N3

Exploitant:

Marque véhicule: RENAULT

[Signature]

Type véhicule: t

N° de Chassis: VF611A363JD014159

N° d'Immatriculation: EV-684-WG

Fait le: 04/04/2025 Lieu: AIX EN PROVENCE

Le contrôleur: LARDANT Bruno

Signature :

[Signature]